

Analyse des pratiques professionnelles

La formation

L'analyse des pratiques professionnelles est un dispositif dont la démarche s'inscrit dans le cadre d'une évolution collective et partagée par un ensemble de professionnels.

Elle se situe dans une dynamique de formation permanente et de réflexivité collective qui s'appuie sur l'expérience professionnelle de chacun et qui contribue au développement des pratiques et compétences individuelles et collectives

Contenu de la formation

L'analyse des pratiques professionnelles est conduite au sein d'un groupe de professionnels et animée par un intervenant. Il s'agit pour ce dernier d'accompagner les participants dans la narration de l'expérience professionnelle, en leur proposant un cadre sécurisant, non jugeant et en questionnant les différentes interactions.

Entre chaque séance, les participants sont invités à expérimenter les stratégies et les comportements nouveaux, dont les effets, pourront être évalués lors des séances suivantes

Intervenants

Les intervenants s'appuient sur différentes approches :

- systémique,
- psychanalytique,
- psychosociologique,
- professionnels ayant de solides connaissances des secteurs d'intervention, des publics accompagnés et des dispositifs

La formation de l'IRFASE

Public

Cette formation s'adresse aux équipes pluridisciplinaires, aux accompagnants, professionnels, cadres, des différents domaines d'intervention de l'action sociale.

Prérequis

- Professionnels,
- Cadres,
- Bénévoles du champ social, médico-social, sanitaire.

Durée et lieu

- Un calendrier est établi en amont pour la totalité des séances d'analyse des pratiques professionnelles, en commun accord avec la direction de l'établissement ou du service.
- La durée des séances varie de 2 heures à 3 heures selon les besoins, sur une période de 6 à 12 mois.
- La formation est en intra, sur le site des professionnels..

Coût de la formation

Contactez Séverine Charpentier par mail severine.charpentier@irfase.com.

Inscriptions

Cette formation est proposée en format intra. Le maximum de participants par groupe de 12. Contactez Séverine Charpentier par mail severine.charpentier@irfase.com.



Analyse des pratiques professionnelles

Objectifs des séances

Les objectifs principaux sont :

- Identifier une situation vécue sur le terrain, et en cerner toutes les composantes, événementielles et contextuelles
- Clarifier les relations professionnelles en favorisant les échanges et les questionnements communs
- Susciter les échanges de points de vue dans le groupe pour croiser les regards sur une situation et mettre en lumière les métissages théoriques des différents participants
- Donner du sens et de la cohérence aux actions
- Comprendre les situations et mieux appréhender celles à venir

Notre démarche

La démarche proposée vise à :

- Développer chez les participants de nouvelles pratiques qui les amèneront à déployer des stratégies et des comportements plus adéquats renforçant ainsi la compétence collective exercée dans le cadre du projet de service
- Stimuler le sentiment de compétences des professionnels afin qu'ils soient forces de propositions nouvelles pour produire les changements nécessaires et pour trouver des issues acceptables aux situations difficiles rencontrées

La formation de l'IRFASE

Moyens pédagogiques

- Apports individuels de situations rencontrées dans le cadre des actions éducatives, pédagogiques
- Distinction de différents paramètres : affects, faits, jugements, généralisations...
- Apports d'outils ou de modèles de compréhension
- Prise de recul, analyse, compréhension, recherches d'actions résolutives
- Travail de réflexion collectif

Résultats attendus

- Nouvelles postures et positionnements professionnels
- Développement d'une cohésion d'équipe
- Développer les compétences en vue d'améliorer la qualité de l'accompagnement

Modalités d'évaluation

L'action fera l'objet d'un point d'étape intermédiaire en présence des cadres du service.

Chacun sera alors amené à s'interroger sur les effets de ce travail d'analyse des pratiques. C'est à l'issue de ce bilan, que la reconduction de la démarche sera décidée.

